

Socle Interministériel de Logiciels Libres

Le SILL en quelques mots

Le Socle Interministériel de Logiciels Libres SILL est un catalogue de référence des [logiciels libres](#) recommandés pour l'administration française.

Il est utilisé pour aider les administrations à naviguer et sélectionner les logiciels libres à utiliser, conformément à l'[article 16 de la loi pour une République numérique](#).

Les [critères d'entrées](#) d'un logiciel dans le SILL comprennent notamment la publication de son code source sous une [licence libre](#) et son déploiement par un établissement public ou son installation par un agent public. Mais ils sont analysés par la DINUM et un collège d'experts interministériels avant d'être intégrés.

Le site actuel contient les recommandations interministérielles et les recommandations historiques des agents. La liste des logiciels recommandés par la DINUM est facilement accessible grâce à un filtre. Les autres logiciels présents historiquement vont être analysés progressivement selon le nouveau processus afin de voir s'ils sont conservés ou pas dans le SILL.

Source directe : <https://code.gouv.fr/sill/>

Revision #1

Created 2026-08-27 08:35:29 UTC by Axel

Updated 2026-08-27 08:40:51 UTC by Axel